

La présente décision
affichée le 30 mai 2018
et transmise au représentant de l'État
le 30 mai 2018
est exécutoire depuis cette date.

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai 2018, à 14h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports dépendant du Conseil Départemental d'Indre-et-
Loire, à Parçay Meslay,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 18 mai 2018

Présents : (29)

Collège Région : Claude GREFF

Collège Département de Loir-et-Cher :

Collège Département d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Pierre LOUAULT

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, François BORDE, Bernard BONHOMME, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Didier TARQUIS, Roland BINGLER, Laurent ALLANIC, Joël DEBUIGNE, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Bernard GIRAULT, Jean-Yves HALLOUIN.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-Marie VANNIER, Alain BENARD, Pierre DOURTHE, Olivier VIEMONT, Jean-Marie CARLES, Magali L'HERMITE, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Jean-Serge HURTEVENT.

Absents : (25)

Bernard PILLEFER, Pierre COMMANDEUR, Pascal USSEGLIO, Sabrina HAMADI, Catherine LHÉRITIER, Nicolas PERRUCHOT, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Martine CHAIGNEAU, Jean GASIGLIA, Michel BIGUIER, Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON, Hubert AZEMARD, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE, Jean-Pierre GASCHET, Marc ANGENAULT, Marc HAMON, Christian PIMBERT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (7)

Jean-Pierre GASCHET à Sylvie GINER,
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Pierre DOURTHE,
Jocelyne COCHIN à Pierre LOUAULT,
Raphaël HOUGNON à Michel GUIMONET,
Jean GASIGLIA à François BORDE,
Marc ANGENAULT à Jean-Marie VANNIER,
Christian PIMBERT à Thierry BRUNET.

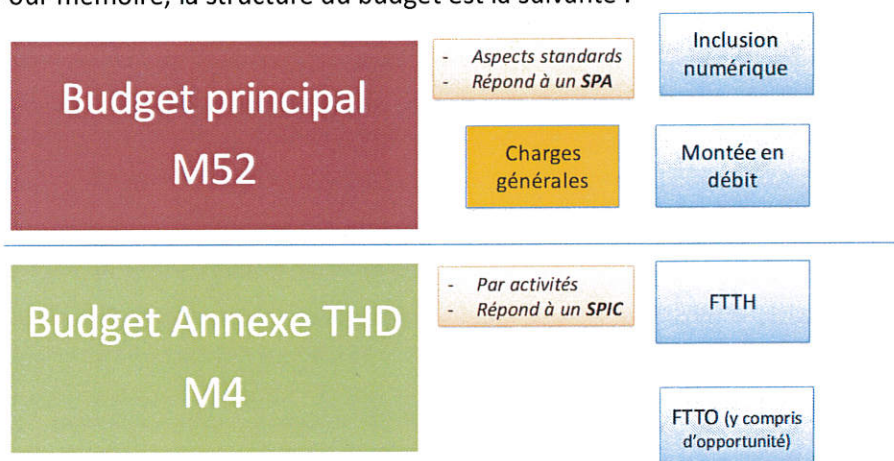
Pour : 36 (52 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 2. Compte administratif 2017

L'année 2017 a été marquée par plusieurs évènements :

- La constitution de Val de Loire Numérique et l'intégration de nouveaux membres,
- La procédure de DSP et l'attribution à la société TDF Fibre,
- Courriers de notification de subventions de l'État (FSN) : accord préalable de principe reçu du 1er ministre le 14/09/2017 pour le Loir-et-Cher (59,43 M€) et le 15/12/2017 pour l'Indre et Loire (68.1 M€).
- Dépôt du dossier de demande de subvention du FEADER pour les montées en débit du Loir-et-Cher
- Réception des travaux de montées en débit,
- Recrutements 2017,
- 1ere année du passeport inclusion numérique en Loir-et-Cher.

Pour mémoire, la structure du budget est la suivante :



I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

A. Investissement

1. Dépenses : 1 791 591,66 € soit un taux de réalisation de 36%

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Des études ont été réalisées pour un montant de 68 642,05 € dans le cadre du marché d'AMO de suivi des travaux de montées en débit (sociétés Kube et Dotic : 42 722,05€) et des études Orange pour des PRM spécifiques (25 920 €).

La licence du logiciel de paies a coûté 539,06 € en 2017.

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées

Le passeport Inclusion Numérique en Loir-et-Cher a été mis en place au 1^{er} janvier 2017, 3 946 € de subventions à des particuliers ont été versées, représentant 8 dossiers.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

La commande de kits satellites, dans le cadre de l'expérimentation réalisée en 2016, a fait l'objet d'un paiement à Nordnet en 2017 à hauteur de 2 700,66€.

Par ailleurs, suite à l'arrivée de nouveaux agents, les dépenses de mobiliers de bureau et équipements informatiques s'élèvent à 10 804,64 € (acquisitions 2016 et 2017).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Les travaux de montée en débit se sont poursuivis en 2017 (1 704 959,25 €). En 2017, le programme 1 relatif aux 56 montées en débit a été réceptionné (ces travaux se sont élevés à 7,7 M€ HT au total).

2. Recettes : 2 494 405,66 € soit un taux de réalisation de 79 %

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

La participation des partenaires (2 165 973,26 €) s'est répartie comme suit :

- Région : 2 014 620,80 € (2 145 000 € au total moins 130 379,20 € de fonctionnement)
- EPCI : 151 352,46 € correspondant au financement des montées en débit des programmes 2 et 3 (Conventions, Conseil Syndical du 4/11/2016).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Des mandats de 2016 ont été annulés en 2017 (= recettes en 2017) pour être réimputés sur le budget annexe puisque liés aux sites prioritaires (327 456,40 € TTC).

040 : Opérations d'ordre de transferts entre section

Les recettes liées aux amortissements des biens mobiliers (amortis sur 10 ans) et équipements informatiques (amortis sur 5 et 3 ans), payés en 2016, ont représenté 976 €.

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 1 310 193,21 € soit un taux de réalisation de 98 % (budget : 1 338 310€)

012 : Charges de personnel

Ce poste est intégré dans les dépenses dites « de structure » et représente 384 867,96 €, soit 29 % des dépenses de fonctionnement. En 2017, le SMO est composé de 7 agents représentant 6,8 ETP.

L'équipe s'est en effet consolidée par le recrutement de personnels supplémentaires liés au projet d'extension du périmètre du SMO au territoire d'Indre-et-Loire.

Deux agents ont été ainsi recrutés au Syndicat courant 2017 (Maud Lagneau, responsable financière, et Gaëtan Grève, responsable technique pour l'Indre-et-Loire).

Dans le cadre d'une convention, Touraine Cher Numérique a participé aux frais de personnel à hauteur de 180 000 €.

011 : Charges à caractère général

Les autres frais de structure représentent 85 885,98 € soit 7 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont constituées principalement du loyer (18 718,68 €), des assurances (13 078,63 €), la location de

véhicules (10 817,21€), la cotisation Avicca (7 105 €), l'élaboration du nouveau logo du Syndicat (6 840€), les frais de télécommunications, reproduction, affranchissement, ...

Les dépenses dites « territorialisées » représentent 141 456,18 €, il s'agit des autres dépenses portant sur l'exploitation et la maintenance d'infrastructures établies par le SMO dans le cadre de l'exercice de ses compétences et plus généralement toute dépense de fonctionnement se rattachant à une action spécifique du SMO dont ne bénéficie pas l'ensemble de son ressort territorial. Elles sont composées ainsi :

- Location des liaisons cuivre Actélys d'Orange entre les NRA ZO et les NRA Origines pour 8 200,17 €,
- Maintenance préventive et curative des armoires de montée en débit et des NRA ZO pour un montant de 34 780,80 €,
- Fourniture d'énergie pour l'ensemble des armoires de montée en débit pour un montant de 54 136,90 € (équipements construits par le Syndicat et ceux mis à disposition par le Département du Loir-et-Cher),
- Contrats de prestations de services (Qualiconsult, ...) et des études pour un montant de 6 623,23 €
- Redevances d'occupation d'infrastructures d'Orange, ERDF et du domaine public à hauteur de 37 715,08 €.

65 : Autres charges de gestion courantes

Le Syndicat a versé une subvention de 6 000 € à l'Observatoire des Territoires.

67 : Charges exceptionnelles

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe s'est élevée à 179 986,45 € (14 % des dépenses de fonctionnement).

Une subvention exceptionnelle aux membres de Loir-et-Cher Numérique de 511 020,64 € a été versée en 2017. Afin de répartir sur une situation financière « vierge » en 2018 dans le Syndicat Val de Loire Numérique, la subvention exceptionnelle a pour but de réduire au minimum l'excédent de fonctionnement 2017 à affecter au budget 2018. En effet, le résultat 2017 de fonctionnement serait provenu des participations versées par les membres du SMO Loir-et-Cher Numérique.

042 Opérations d'ordre de transferts entre section

cf. recettes investissement

2. Recettes : 1 023 353,71 € soit un taux de réalisation de 14 %

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations...

Dans le cadre d'une convention de délégation de compétence du 3 janvier 2017, Touraine Cher Numérique a versé 180 000 € au Syndicat.

Conformément à la délibération du 7 avril 2017, le budget principal a facturé 181 613,99 € au budget annexe au titre des moyens généraux (45 % des charges de personnel et loyers).

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructures de Montée en débit, Orange a versé 57 492,89 € au Syndicat (armoires construites par le SMO et armoires mises à disposition par le Département).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation

La participation des membres en 2017 est de 601 770,10 € répartie comme suit :

- Département du Loir-et-Cher : 243 926,90 €
- Région Centre – Val de Loire : 130 379,20 €
- EPCI Loir-et-Cher: 227 464 €

77 : Produits exceptionnels

Sodexo a effectué un remboursement de 19,30 € au Syndicat au titre de ticket restaurants non utilisés par des agents, conformément à la réglementation en vigueur (article R.3262-14 du Code du Travail).

013 : Atténuations de charge

Un remboursement de l'ATIACL a été effectué à hauteur de 56.68 € en raison d'un trop-versé, régularisé lors de l'établissement de la DADS-U. L'ATIACL (Allocation Temporaire d'Invalidité des Agents des Collectivités Locales) est une prestation attribuée à un fonctionnaire local qui, à la suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle, présente des infirmités permanentes lui permettant néanmoins de reprendre ses fonctions.

Par ailleurs, des écritures relatives aux tickets restaurants sont constatées à hauteur de 2 400,75 € correspondant à la prise en charge en 2017 du financement des tickets restaurants, à hauteur de 2,25€ l'unité par la collectivité et 2,25 € par l'agent.

C. Les résultats 2017

Les résultats 2017 ont été repris par anticipation au BP 2018. Ils sont affectés selon la proposition figurant dans le rapport ci-après « affectation des résultats 2017 au budget 2018 ».

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2017	1 791 591,66	1 310 193,21
Recettes 2017	2 494 405,66	1 023 353,71
Résultat de l'exercice 2017	702 814,00	-286 839,50
Résultat 2016 reporté	1 840 132,04	286 839,50
Résultat de clôture 2017	2 542 946,04	0,00
	2 542 946,04	

II) BUDGET ANNEXE (HT)

A. Investissement

1. Dépenses : 949 431,42 € soit un taux de réalisation de 38 % (budget 2017 : 2 516 310,01 €)

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

L'année 2017 a été consacrée à la procédure de passation de la Délégation de Service Public relative à « la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit des Départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ».

Rappel des différentes étapes :

- Approbation par le Conseil syndical du 20 janvier 2017 du principe du recours à une délégation de service public, sous la forme juridique d'un contrat de concession,

- Dépôt des candidatures fixé au 21 avril 2017,
- Commissions de Délégation de Service Public des 24 avril, 2 et 23 mai dédiées à l'ouverture et l'analyse des candidatures, l'ouverture et l'analyse des offres,
- Remise du rapport présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale de la convention de DSP,
- Négociations entre le SMO et les candidats admis de juin à août 2017,
- Remise de leur offre définitive par les candidats admis le 19 septembre 2017,
- Négociations avec le candidat pressenti et élaboration de la convention définitive,
- Attribution de la DSP lors du Conseil syndical du 12 décembre 2017 à TDF Fibre.
- Notification au délégataire le 27/12/2017.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), constituée des cabinets Tactis, Klopfer et Sphère Publique, a accompagné le Syndicat tout au long de cette procédure (156 000. €). Les frais de publicité relatifs à l'avis de consultation se sont élevés à 5 400 €.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Sites prioritaires

Sur le Département d'Indre-et-Loire, les travaux sur les collèges ont été totalement finalisés en 2017 mais payés pour partie en 2017 (219 413,42 €).

Sur le Département du Loir-et-Cher, les travaux sur les sites prioritaires (collèges et entreprises) se sont poursuivis (409 651,22 €). Par ailleurs, des mandats relatifs aux sites prioritaires, à hauteur de 273 468,91€ HT avaient été émis sur le budget principal, ils ont été annulés en 2017 (recette sur le budget principal) et réémis sur le budget annexe (dépenses sur le budget annexe).

Le Syndicat est accompagné par l'AMO Kube (41 629 €) pour le suivi des travaux sur les sites prioritaires du Loir-et-Cher.

Enfouissements préventifs

Les travaux d'enfouissements préventifs se sont élevés à 117 337,88 € dans le cadre de conventions avec :

- La Communauté de Communes du Grand Chambord 44 928,59 € dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Saint Louis au Domaine de Chambord.
- Enedis (anciennement ERDF) 60 634,25 € : travaux à Mazangé (54 475,55 €) et études sur les Communes d'Angé, Bourre, Chailles, Veuves.
- Le SIDELC : 11 775,04 € travaux de dissimulation sur les Communes de Chatillon sur Cher, Vievy le Rayé, Montlivault, Fontaines en Sologne, Sassay, Nouan le Fuzelier.

2. Recettes : 11 638 408 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les participations des membres se sont élevées à 11 638 408 € et sont réparties ainsi :

- Participation de la Région au titre de l'Indre-et-Loire: 2 763 408 € conformément à l'échéancier de la convention de financement du 20 octobre 2017.
- Participation du Département d'Indre-et-Loire : 6 375 000 € dont 375 000 € au titre du financement des collèges et le solde en avance de phase au titre du FttH.
- Participation du Département de Loir-et-Cher : 2 500 000 € conformément à la convention de financement du 12 décembre 2017.

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 182 814,92 €

011 : Charges à caractère général

Les frais de fonctionnement liés aux sites prioritaires s'élèvent à 1 200,93 € au titre des redevances d'occupation du domaine public.

45 % du coût des moyens généraux payés sur le budget principal sont refacturés au budget annexe (cf explications dans budget principal) soit 8 423.41 € au titre des loyers.

012 : Charges de personnel

45 % du coût des moyens généraux payés sur le budget principal sont refacturés au budget annexe (cf explications dans budget principal) soit 173 190,58 € au titre des frais de personnel.

2. Recettes : 182 814,92 € soit un taux de réalisation de 79 % (budget 2017 : 232 710 €)

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de Fibre Optique du Site « Maïsador », Orange a versé 2 828,47 € au Syndicat.

77 : Charges exceptionnelles

L'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget annexe sont financées d'une part par ses recettes propres (redevances) et d'autre part, par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 179 986,45 € (cf. explication dans budget principal).

C. Les résultats 2017

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2017	949 431,42	182 814,92
Recettes 2017	11 638 408,00	182 814,92
Résultat de l'exercice 2017	10 688 976,58	0,00
Résultat 2016 reporté	2 216 310,01	0,00
	12 905 286,59	0,00
Résultat de clôture 2017	12 905 286,59	

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

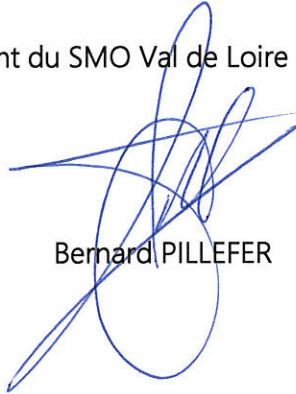
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article Unique : Le Compte Administratif pour l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe Très haut Débit, ci-après annexé, est adopté.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Annexe 1 : présentation par chapitre budgétaire

Budget Principal

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017	Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017		
20	Immobilisations incorporelles	116 433,00	69 181,11	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 840 132,04	0,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	3 946,00	13	Subventions d'investissement	3 172 664,80	2 165 973,26
21	Immobilisations corporelles	21 937,84	13 505,30	23	Immobilisations en cours		327 456,40
23	Immobilisations en cours	4 795 404,00	1 704 959,25				
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	978,00	976,00
Total		5 013 774,84	1 791 591,66	Total		5 013 774,84	2 494 405,66

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017	Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017		
011	Charges à caractère général	247 522,00	227 342,16	002	Résultat de fonctionnement reporté	286 839,50	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	392 100,00	384 867,96	70	Ventes produits fabriqués, prestations	446 700,00	419 106,88
65	Autres charges de gestion courants	6 010,00	6 000,00	74	Dotations, subventions et participations	601 770,50	601 770,10
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	19,30
67	Charges exceptionnelles	691 700,00	691 007,09	013	Atténuations de charges	3 000,00	2 457,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	978,00	976,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00
Total		1 338 310,00	1 310 193,21	Total		1 338 310,00	1 023 353,71

Budget Annexe

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017	Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017		
20	Immobilisations incorporelles	695 000,01	161 400,00	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 216 310,01	0,00
23	Immobilisations en cours	1 821 310,00	788 031,42	13	Subventions d'investissement	300 000	11 638 408
Total		2 516 310,01	949 431,42	Total		2 516 310,01	11 638 408,00

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017	Chapitre budgétaire	Budget 2017	CA 2017		
011	Charges à caractère général	32 000,00	9 624,34	70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,00	2 828,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 700,00	173 190,58	75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00
65	Autres charges de gestion courants	10,00	0,00	77	Produits exceptionnels	224 700,00	179 986,45
Total		232 710,00	182 814,92	Total		232 710,00	182 814,92

Annexe 2 : Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets du SMO

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Les concepts budgétaires

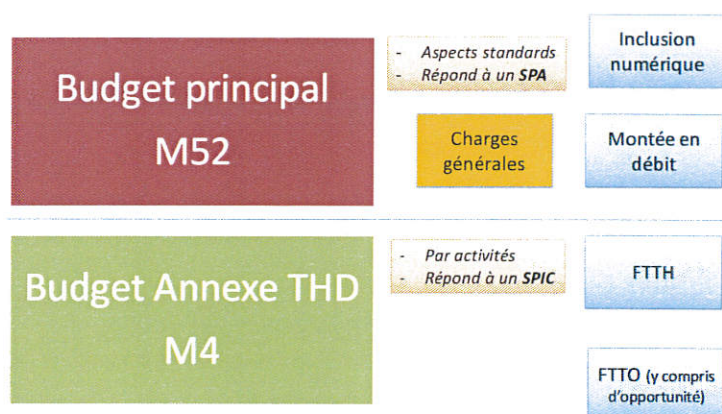
La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Le Syndicat Mixte Ouvert a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le Syndicat compte **deux budgets** : un budget principal et un budget annexe Très Haut Débit.



SPA : service public administratif

SPIC : service public industriel et commercial

Le Compte Administratif 2017, opérations réelles s'élèvent à 4 233 K€ en dépenses et 15 338 K€ en recettes.

Lorsqu'on intègre le résultat 2016 (11 105 K€), le résultat de clôture 2017 s'élève à 15 448 K€.

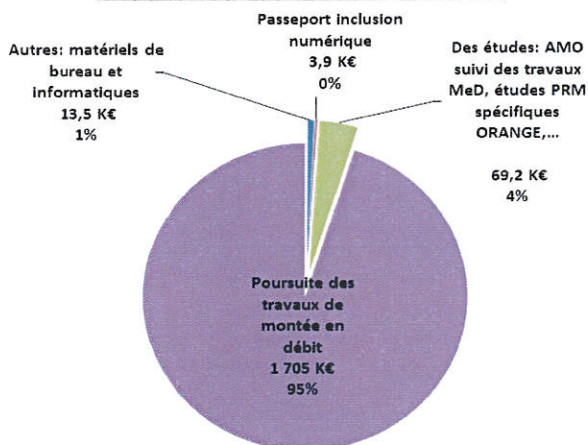
L'année 2017 a été marquée par plusieurs évènements :

- La constitution de Val de Loire Numérique et l'intégration de nouveaux membres,
- La procédure de DSP et l'attribution à la société TDF Fibre,
- Courriers de notification de subventions de l'État (FSN) : accord préalable de principe reçu du 1er ministre le 14/09/2017 pour le Loir-et-Cher (59,43 M€) et le 15/12/2017 pour l'Indre et Loire (68.1 M€).
- Dépôt du dossier de demande de subvention du FEADER pour les montées en débit du Loir-et-Cher
- Réception des travaux de montées en débit,
- Recrutements 2017,
- 1ere année du passeport inclusion numérique en Loir-et-Cher.

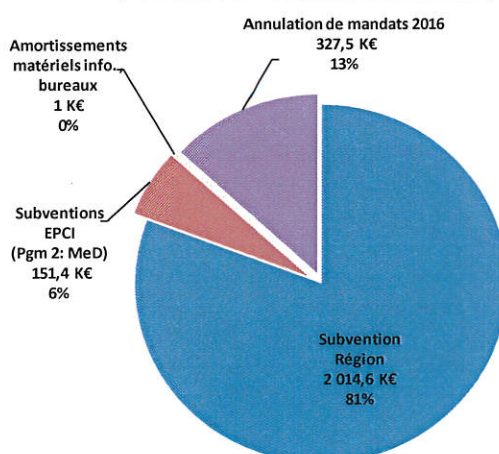
Les grands équilibres du CA 2017 s'établissent comme suit :

Budget principal

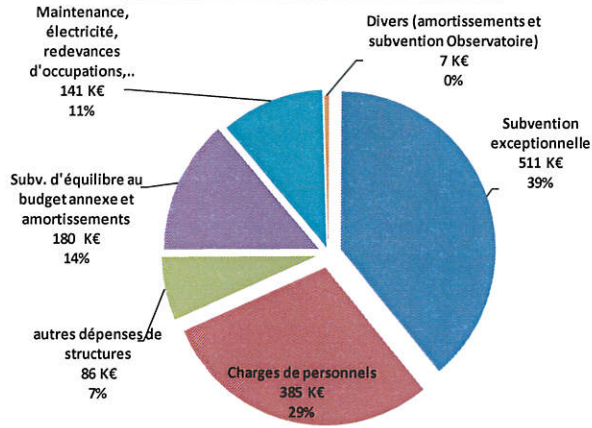
Dépenses d'investissement 2017



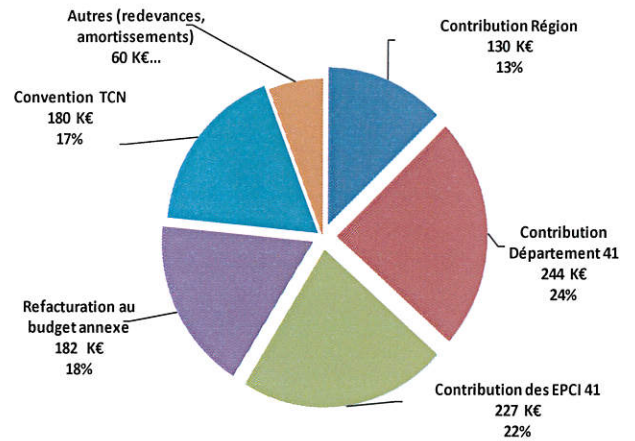
Recettes d'investissement 2017



Dépenses de fonctionnement 2017

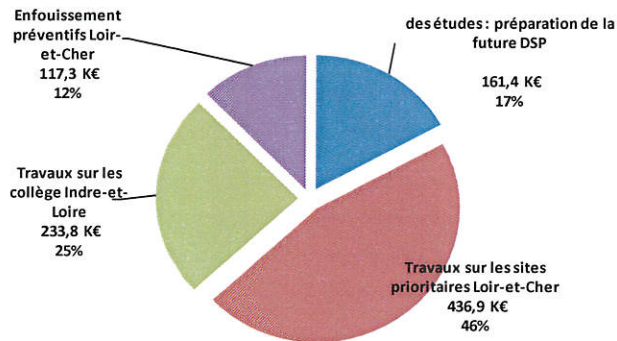


Recettes de fonctionnement 2017

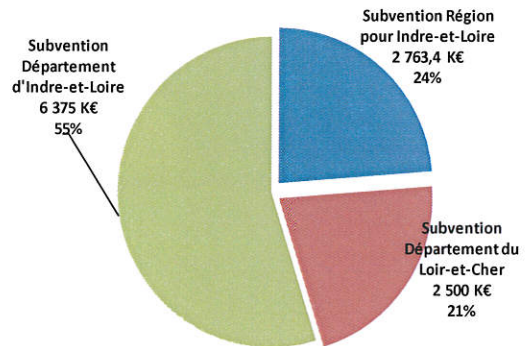


Budget annexe

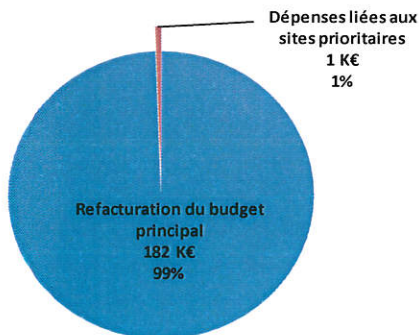
Dépenses d'investissement 2017



Recettes d'investissement 2017



Dépenses de fonctionnement 2017



Recettes de fonctionnement 2017

